

BARRAGES-RÉSEROIRS: L'ESCOQUERIE DE L'INSTITUTION ADOUR

Par Henry CHEVALLIER, Réseau anti-barrages Adour
Association d'environnement Ende Doman - 32400 Fustérouau, 05.62.09.08.25

Le Sud-Ouest doit détenir le record de France en nombre de grands barrages-réservoirs, ouvrages non hydroélectriques. Si on ne retient que les retenues de 1 million de m³ et plus, on peut en recenser une soixantaine dans le bassin administratif Adour-Garonne dont une trentaine dans le bassin hydrographique de l'Adour. Ne comptabilisons pas les retenues de moins de 1 million de m³ qui se comptent par centaines. Pour nous une retenue de un demi-million de m³ est un grand réservoir.

Qui décide?

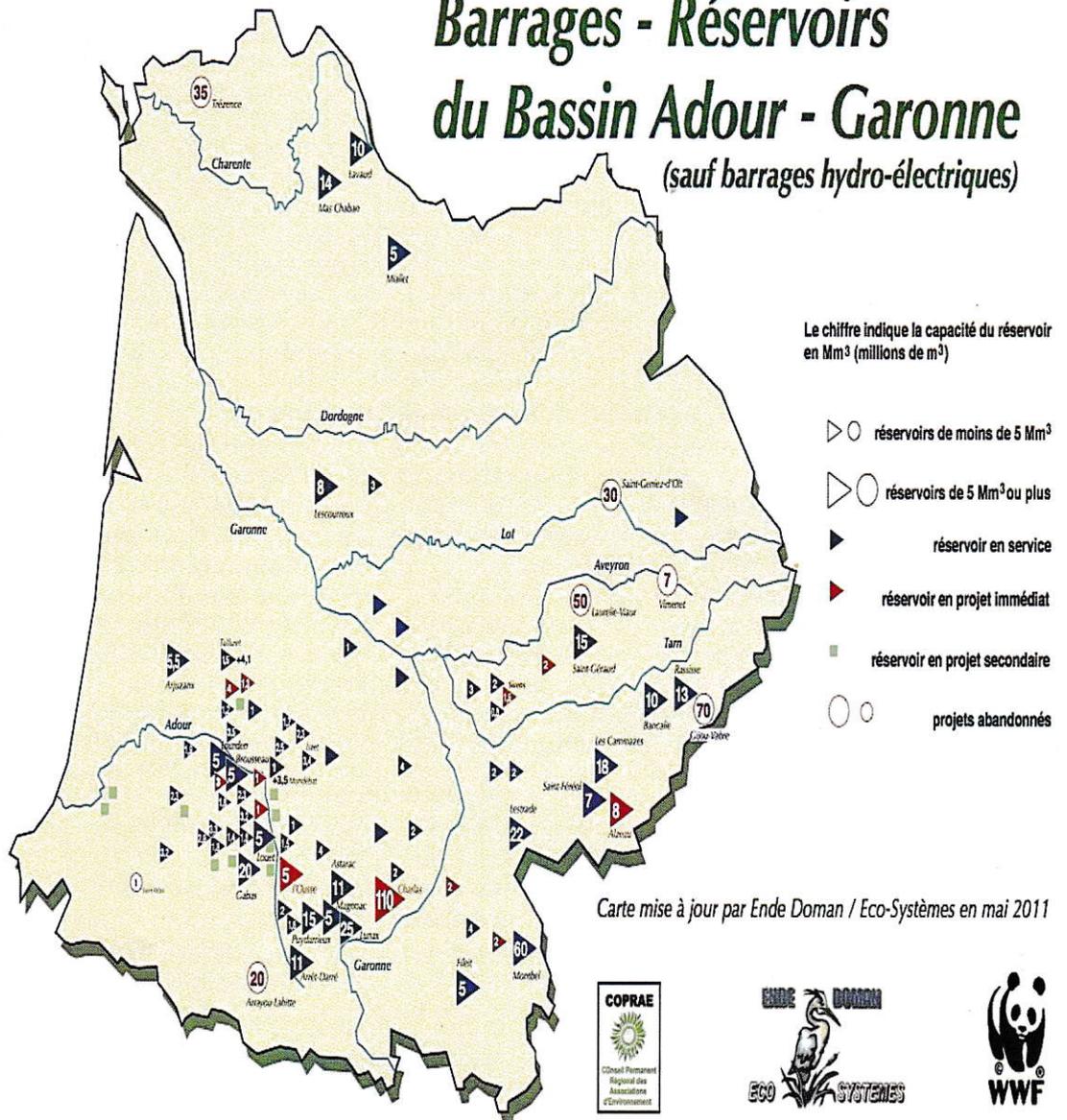
C'est dans les années 70 que fut lancé ce vaste programme hydraulique. Pour cela furent créés les EPTB, Etablissements Publics Territoriaux de Bassin, jouant le rôle de maître d'ouvrage et la CACG, Compagnie d'Aménagement des Coteaux de Gascogne jouant le maître d'œuvre. Les EPTB sont composés uniquement d'élus, des conseillers départementaux. Quant à la CACG c'est une société d'économie mixte par actions. Son conseil d'administration comprend aussi des élus ainsi que les représentants de grands organismes agricoles bien choisis comme les chambres d'agriculture et le Crédit Agricole. Il existe 8 EPTB en Adour-Garonne. Ainsi tous les barrages dans le bassin de l'Adour sont décidés par l'Institution Adour, ceux du bassin de la Charente sont dus à l'Institution Charente. Si un projet de barrage se trouve dans une zone non couverte par un EPTB, c'est un conseil départemental qui s'intitule maître d'ouvrage. Ce fut le cas du Conseil Départemental du Tarn pour le barrage de Sivens. Les fonctionnaires de l'Agence de l'Eau et autres spécialistes scientifiques ne font pas partie de l'organisme décideur.

Finalités des barrages

Si les premiers grands réservoirs du Sud-Ouest pouvaient avoir une finalité multiple (alimentation urbaine en eau potable, irrigation...), la plupart des barrages réalisés à partir des années 80 visaient l'irrigation, celle du maïs principalement. En effet la maïsiculture irriguée était en plein développement dans le Sud-Ouest: 200 000 ha étaient irrigués en 1990, 600 000 en 2000. Mais à partir de 2008 la maïsiculture irriguée arrêta de se développer...

Les autres finalités avancées pour justifier les barrages récemment réalisés ou projetés (Sivens, la Barne, Sère-Rustaing) ne sont que des montages démagogiques comme «la salubrité» (le barrage servirait à diluer les pollutions) ou «le soutien d'étiage» (assurer en été un débit suffisant du cours d'eau). On va même jusqu'à évoquer une anticipation de la ressource en eau suite au changement climatique...

Barrages - Réservoirs du Bassin Adour - Garonne (sauf barrages hydro-électriques)



Qui finance?

Jusqu'aux débuts des années 2000 le cofinancement des grands barrages réservoirs était multiple: UE, Etat, Agence de l'Eau, Régions et Départements. Le coût de l'ouvrage calculé au m³ d'eau stocké était d'environ 1 euro. Maintenant le coût du m³ d'eau stocké a au moins triplé. Le devis du barrage de Sivens était pire: 8,44 millions d'euros pour 1,5 millions de m³ stockés soit 5,62 euros le m³.

Mais où trouver le financement ? L'État fit savoir vers 2005 qu'il se désengageait du financement des grands réservoirs. La Ministre de l'Environnement, Delphine Batho, avait décrété un moratoire financier des agences et elle avait raison: les agences de l'eau n'ont pas pour vocation de financer des intérêts privés, c'était le cas de l'irrigation du maïs. Alors on bidouilla... en 2013, la combinaison suivante :

L'honnête Delphine Batho fut remerciée et on nomma comme Ministre le député Philippe Martin qui occupait aussi la fonction de président du Conseil Départemental du Gers. Bravo le cumul !

Martin s'empessa de lever le moratoire ministériel ; il reprit ensuite son mandat dans le Gers laissant sa place de Ministre à Ségolène Royal. On trouva un cofinancement par l'Europe sur le fonds «Feader» destiné à aider les régions européennes défavorisées.

Curieux choix que d'aider les agriculteurs en finançant des barrages-réservoirs !

Le nouveau programme de barrages

L'Institution Adour n'attendit pas d'être assurée du financement de nouveaux barrages : dès novembre 2010, elle annonça un programme de 16 réservoirs «de soutien d'étiage» pour un coût estimé à 100 millions d'euros. De leur côté, pour le Tarn, le Conseil départemental et la CACG lancèrent le projet du barrage de Sivens dans la vallée du Tescou (Testet). La suite on la connaît. En 2013 s'ouvrirent les enquêtes publiques pour les barrages de la Barne près de Plaisance-de-Gers et de Sivens, enquêtes entachées de graves irrégularités juridiques. Les préfets du Gers et du Tarn n'avaient pas à ouvrir ces enquêtes.

La législation sur l'Eau bafouée

On retrouva les mêmes irrégularités pour la Barne et pour Sivens.

D'abord, et c'est la première fois que cela se produit, une mauvaise dénomination des ouvrages (appelés «retenue collinaire» alors qu'ils devaient être appelés «barrages-réservoirs » selon la définition internationale).

Ensuite de très nombreuses entorses à la législation française (Loi sur l'Eau de 2006 et de 2010), aux Directives européennes et à la Loi Cadre européenne sur l'Eau : en particulier devaient être recherchées les solutions alternatives à ces barrages ou devait être démontrée leur rentabilisation par la récupération des coûts.

A Sivens, la réponse du pouvoir fut le refus de dialoguer et le recours à la répression policière au point de tuer un homme qui manifestait pacifiquement.

Le combat des associations

Les associations d'environnement, les collectifs de défense et les riverains des barrages projetés intervinrent dans presque toutes les enquêtes publiques. La confrontation entre cette opposition et les promoteurs des barrages se fit en général d'une manière correcte même s'il y eut parfois des moments de tension. Malgré l'attitude du Loup et de l'Agneau pour beaucoup de batailles perdues, quelques combats furent gagnés, mettant au placard le barrage projeté: barrages de l'Ousse (près de Tarbes), de la Trézence (bassin de la Charente), du Gijou (près de Vabre, Tarn), de St-Geniez-d'Olt (Aveyron)... A Sivens par contre, pour la première fois, la manière forte fut employée par le promoteur, révélant ainsi que les pouvoirs territoriaux sont prêts à utiliser tous les moyens pour faire passer un GPII, Grand Projet Inutile et Imposé.

Signalons que la Commission Européenne, si elle avait fait appliquer les Directives et la Loi Cadre sur l'Eau, aurait fait éviter ces dérives antidémocratiques en France. En effet, en 2006, neuf associations d'environnement du Sud-Ouest déposèrent une plainte à la Commission récapitulant toutes les irrégularités dans la réalisation des barrages-réservoirs en Adour-Garonne. La plainte fut hélas classée et il fallut l'intervention de la députée européenne Catherine Grèze pour obtenir une explication de ce classement, explication qui se révéla non valable. En 2013 elle déposa une question parlementaire au Parlement Européen, argumentée par les mêmes associations d'environnement, dénonçant le nouveau programme de barrages dans le Sud-Ouest, programme cofinancé par l'Europe. La question est toujours d'actualité

La nouvelle méthode de l'Institution Adour et de la CACG

Suite au moratoire sur Sivens on pouvait se demander si le programme de barrages annoncé en 2010 dans le bassin de l'Adour allait être abandonné. C'était mal connaître l'opiniâtreté de l'Institution Adour !

Le barrage en projet immédiat après la Barne était celui de Mondébat près de Beaumarchés (Gers). Il s'agissait de l'agrandissement du barrage du Maribot réalisé en 1992, mais sans l'étude d'impact obligatoire ! Les décideurs réalisèrent qu'avec Sivens et la Barne ils avaient dépassé les bornes dans la procédure. Le nouveau barrage projeté, celui de Mondébat, devait présenter un semblant de démocratie, une consultation préalable du public. Alors on imagina d'inclure le projet dans un « projet de territoire » inscrit dans un schéma de gestion du bassin du Midour avec recueil des observations du public via une série de réunions.

L'opération a commencé en 2016 et la farce se terminera sans doute en automne 2018. Alors s'ouvrira l'enquête publique du barrage de Mondébat, « barrage de soutien d'étiage réclamé par la population ». Comme manipulation de l'opinion publique, on ne fait pas mieux ! Préparons nous, nous aussi, à intervenir dans cette enquête, véritable escroquerie déguisée.

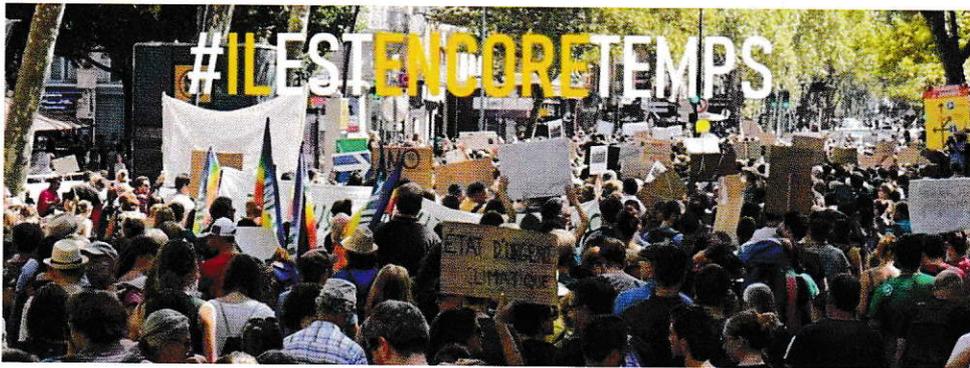
DENV 5



LES AMIS DE LA TERRE MIDI-PYRENEES

n° 252 décembre 2018 et janvier 2019

LA FEUILLE VERTE



**8 DECEMBRE
2018, Journée
Mondiale du
Climat**

#ClimateAlarm

Par le Collectif «Citoyens pour le Climat –Toulouse»

Suite à la marche du 8 septembre 2018, un collectif citoyen a commencé à travailler pour organiser à Toulouse la mobilisation, les marches et animations associées aux événements nationaux du 8 décembre. C'est le collectif **CpIC – Toulouse**.

3 mois exactement après la première marche du 8 septembre, la journée mondiale du Climat aura lieu le 8 décembre pendant la session de la COP 24 à Katowice en Pologne. C'est une occasion unique pour nous faire entendre, nous citoyens, par nos gouvernements.

Cette 24ème conférence des parties est cruciale. Cette année est considérée comme la dernière chance de concrétiser les engagements de l'Accord de Paris.

Les 1 400 représentants devront transformer une centaine de pages en un document de synthèse cohérent et, surtout, acceptable pour les près de 200 pays qui ont ratifié l'accord de Paris depuis 2015. Le contexte est loin d'y être favorable : retrait des Etats Unis de l'accord de Paris, élection de Jair Bolsonaro au Brésil qui promet d'en faire autant, initiative chinoise de créer un ensemble de règles à deux vitesses, qui ferait une distinction entre pays développés et pays en développement sur une série de sujets- à laquelle se sont déjà opposés les États-Unis et l'UE...

C'est le moment pour nous citoyens de nous mobiliser dans un mouvement sans précédent pour EXIGER des chefs d'Etats réunis à Katowice, et de nos ministres de l'environnement réunis en Conseil Européen les jours suivants :

- de prendre enfin la mesure des bouleversements qui nous menacent,
- d'agir courageusement et radicalement pour renverser la tendance,
- et d'appuyer de tout leur poids dans le processus de négociation pour faire aboutir un accord qui permettra non seulement de mettre en application l'accord de Paris mais également de contenir le réchauffement à 1,5° comme le préconise le GIEC.

IL EST ENCORE TEMPS !